



1007623401

DATE DEPOT : 2010-09-03
NUMERO DE DEPOT : 76234
N° GESTION : 2008B04534
N° SIREN : 502705106
DENOMINATION : 2B2M
ADRESSE : 145 rue de Belleville 75019 PARIS
DATE D'ACTE : 2010/04/09
TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

2B2M

- 3 SEP. 2010

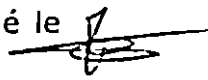
N° DE DÉPOT

76234

08B4534

**ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES
EN DATE DU 9 Avril 2010**

LES SOUSSIGNEES,

- Monsieur BERREE Maxime domicilié au 48 rue Castagnary 75011 Paris, né le 07/11/1977 à Angers, Nationalité Française. 

ci-après dénommée "les cédants",

ET

- Monsieur Maurer Benoit domicilié au 49 bis avenue du général Bizot 75012 Paris, né le 11/05/1976 à Nancy, nationalité Française.

- La société IMHO dont le siège social au 145 rue de Belleville 75019 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 449879279, représentée par l'associé unique Monsieur Maurer Benoit.

ci-après dénommée "le cessionnaire",

AD 09. 04. 10 BH

PE 09. 04. 10 MS

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

06 09. 04. 10

La société SARL 2B2M qui a son siège social à 145 rue de Belleville 75019 Paris, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 502 705 106

Son capital social est de 800 euros, divisé en 40 parts sociales de 20 euros de nominal chacune qui sont détenues, à la date des présentes, à raison de 10 parts par l'EURL IMHO, Monsieur Maurer Benoit, propriétaire de 10 parts, Monsieur BERREE Maxime, propriétaire de 20 parts.

Lesdites parts ne sont représentées par aucun titre, leur propriété résulte des statuts. La cession entre associés et un tiers a été agréé par l'AGE du 9 avril 2010.

CECI EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Monsieur BERREE Maxime cèdent à Monsieur Maurer Benoit qui accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit neuf parts sociales de 20 euros de nominal chacune lui appartenant dans la société 2B2M, et cèdent à l'EURL IMHO qui accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit onze parts sociales de 20 euros de nominal chacune lui appartenant dans la société 2B2M,

VB MM

ARTICLE 2

Les cessionnaires deviennent propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et auront seul droit à la fraction des résultats de l'exercice en cours revenant aux dites parts.

Ils en auront la jouissance à compter du 9 avril 2010 et seront, à compter de cette date, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

ARTICLE 3

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de quatre cent euros (400€), pour Monsieur MAURER Benoit qui versera aux cédant par chèque cent quatre vingt euros à Monsieur BERREE Maxime (180€), et l'EURL IMHO qui versera aux cédant par chèque deux cent vingt euros à Monsieur BERREE Maxime (220€).

ARTICLE 4

La mise à jour des statuts sera effectuée lors de la prochaine assemblée et le cessionnaire s'engage à informer la gérance de la réalisation de la présente cession.

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Paris
Le 9 avril 2010
en cinq exemplaires originaux dont un
pour l'enregistrement et deux pour le
Greffe du Tribunal de Commerce.

EURL IMHO



Monsieur MAURER Benoit



Monsieur BERREE Maxime



Enregistré à : SERVICE DE L'ENREGISTREMENT- 12 EME
BEL-AIR

Le 26/08/2010 Bordereau n°2010/440 Case n°1

Enregistrement : 25 €

Pénalités : 3 €

Ext 2771

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

L'Agent

Marie ARCHAMBAULT DE VENCAY
Agente des finances publiques,

